Certificat concernant le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur un règlement d'emprunt

---

Suite à la tenue de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le *Règlement CA-2024-426 décrétant un emprunt pour la mise en place et l'implantation d'une plateforme d'entreprise*, je certifie que :

1° le nombre de personnes habiles à voter sur ce règlement est de 356 458;

2° le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 30 000;

3° le nombre de demandes faites est de 0;

4° ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Longueuil, le 16 décembre 2024
L'assistante-greffière,
Carole Leroux, avocate